

Thierry Mariani

Député européen
Ancien Ministre
Membre honoraire du Parlement français
Membre de la Commission des affaires étrangères
Membre de la Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

Bruxelles, le 16 Décembre 2020

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

Je tenais à vous remercier sincèrement pour la lettre que vous m'avez adressée et dans laquelle vous souhaitez attirer mon attention sur le basculement de l'Union Européenne vers une anglomanie encore plus prononcée.

En effet, nous constatons aujourd'hui la volonté de certains décideurs européens d'imposer la seule langue anglaise au sein des institutions communautaires. Les députés et les fonctionnaires seraient donc privés du droit de s'exprimer dans leur propre langue.

L'omniprésence de l'anglais au détriment d'autres langues, notamment le français, fait l'objet d'une vive préoccupation de la Délégation française du groupe Identité et Démocratie au Parlement Européen. En tant que Vice-président de cette délégation, je ne manque jamais de dénoncer ce scandale.

Le problème de l'hégémonie de l'anglais dans les institutions européennes, notamment au Parlement Européen, est au cœur de mon travail législatif quotidien. Aussi, je viens d'interroger la Commission Européenne sur le non-respect de multilinguisme et de la diversité culturelle et linguistique prévue par les articles 21 et 22 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne. Je vous transmets en pièce-jointe la copie de ma question écrite sur l'aspiration de l'UE au monolinguisme, et je ne manquerai pas de vous informer dès qu'une réponse me sera adressée.

Vous pouvez compter sur ma détermination et sur mon engagement dans la poursuite du combat pour défendre le rayonnement de la langue et de la culture françaises au sein des institutions européennes.

En vous remerciant encore de votre courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général adjoint, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

Thierry Mariani

Monsieur Marceau DÉCHAMPS
Secrétaire général adjoint, vice-président d'honneur
Défense de la langue française
224, avenue de Versailles
75016 PARIS

**Question avec demande de réponse écrite
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

Thierry Mariani (ID)

Objet: Hégémonie de l'anglais dans les institutions européennes

Il est loin le temps où Umberto Eco pouvait proclamer, sans crainte d'être détrompé, « la langue de l'Europe c'est la traduction ». ¹

Aujourd'hui, nous observons de plus en plus un basculement de l'Union Européenne vers une hégémonie de l'anglais, sans qu'à aucun moment il n'y ait eu le moindre débat démocratique sur cette question pourtant centrale qui touche à l'identité des peuples. ²

La Charte des droits fondamentaux de l'UE engage l'Union à respecter la diversité linguistique dans son article 22: « L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique ». ³ L'article 21 de la Charte interdit toute discrimination basée sur la langue. Les 24 langues officielles de l'UE ont donc, selon la Charte, les mêmes droits.

L'anglais, n'étant pas notifié en tant que langue officielle par aucun des 27 États-membres, n'est pas parfaitement maîtrisé par l'ensemble des fonctionnaires et des députés au Parlement Européen.

L'imposition de l'anglais en tant que langue principale du travail signifierait donc l'appauvrissement de la pensée européenne et ferait de l'ensemble des textes juridiques un nid de contresens.

1. Le Brexit marquerait-il la fin de l'hégémonie de la langue de Shakespeare dans les instances communautaires ?
2. La Commission, compte-t-elle défendre le multilinguisme, inscrit pourtant dans les traités, dans les institutions européennes ?

Réponse du député européen Manuel BOMPART le 18/12/2020

Cher Monsieur,

Merci de votre courriel. M. le député est extrêmement attaché à combattre l'hégémonie insupportable de l'anglais dans les institutions européennes, défendre la place de la langue française et les idéaux de la francophonie. Nous nous tenons à votre disposition pour de futurs échanges à ce sujet et arrêter ensemble des actions que nous pourrions mener pour interpeller la Commission européenne et le gouvernement français.

Je vous souhaite en attendant d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bien cordialement,

Kévin VERCIN
Directeur de cabinet de M. Manuel BOMPARD
Commission ITRE

Message reçu le 7/01/2020 du député Manuel Bompard

Cher Monsieur,

Tout d'abord je vous adresse, au nom de M. le député, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Je vous prie de bien vouloir excuser cette réponse tardive à votre courriel du fait des vacances de fin d'année. Vous pouvez faire connaître bien entendu la réponse de M. le député ainsi que les questions qu'il a posé à la Commission européenne à de nombreuses reprises sur la domination de la langue anglaise dans les institutions européennes et la place de la langue française :

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2019-004478_FR.html

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2019-004484_FR.html

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2019-004483_FR.html

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2019-004481_FR.html

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2019-004480_FR.html

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2019-004486_FR.html

Je vous souhaite une excellente journée et reste à votre disposition.

Bien cordialement,

Kévin VERCIN
Directeur de cabinet de M. Manuel BOMPARD
Commission ITRE
ASP 01H247
Tél. fixe : 0032 2 28 47432
Tél. port. : 0033 7 86 90 87 32
Mél. : kevin.vercin@europarl.europa.eu